

PROVINCE OF QUEBEC  
MUNICIPALITY OF WEST BOLTON  
TO THE RATEPAYERS OF THE ABOVE-MENTIONED MUNICIPALITY:

# PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN BY THE UNDERSIGNED  
DIRECTOR-GENERAL / SECRETARY-TREASURER OF  
THE SAID MUNICIPALITY THAT:

PUBLIC NOTICE is given as follows:

The municipal council adopted the following by-law project at the meeting held April 8, 2015;

**FIRST PROJECT BY-LAW #264-2015 TO INCORPORATE *ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS* INTO THE URBANISM BYLAWS**

1. A public consultation meeting will be held. More information coming soon.
2. The by-law project can be consulted at the municipal office at 9 Town Hall, West Bolton during office hours, 9:00am-4:00pm. Monday to Thursday.
3. The project do not contains dispositions susceptible to approval by referendum.
4. The by-law project creates new zones in the municipality of West Bolton.
5. The main objective is to include the *îlots déstructurés* in the Urbanism bylaw.

Given at West Bolton, this April 27, 2015



Philippe De Courval  
Director-General  
Secretary-treasurer

I, Philippe De Courval certify under my oath of office that I published the attached opinion by posting two copies to places designated by the Council between 9am & 3:30 p.m on April 27, 2015.

In witness whereof, I give this certificate, this April 27, 2015.



Philippe De Courval  
Director-General  
Secretary-Treasurer



PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE BOLTON OUEST  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRETAIRE-TRESORIER DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITE, QUE:

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 8 avril 2015, le conseil a adopté le règlement suivant :

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2015 VISANT À  
INTÉGRER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LES RÈGLEMENTS  
D'URBANISMES**

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu. Plus de détails à venir.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal au 9 chemin Town Hall à Bolton-Ouest durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi, de 9h à 16h00.
3. Le projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet contient des dispositions qui créent de nouvelles zones sur le territoire de la municipalité de Bolton-Ouest.
5. Le but est d'inclure les îlots déstructurés dans les règlements d'urbanisme.

Donné à Bolton-Ouest, ce 27 avril 2015



Philippe De Courval  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Philippe De Courval, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 9h & 15h30 de l'après-midi du 27 avril 2015

**EN FOI DE QUOI**, Je donne ce certificat, ce 27 avril 2015



Philippe De Courval

Directeur général

Secrétaire-trésorier

